

## QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

EAU 10

La qualité microbiologique des eaux de baignade, contrôlée pendant la saison balnéaire pour préserver la santé des baigneurs, fournit un indicateur indirect de la qualité globale des eaux en amont des zones de baignade. Elle constitue aussi un facteur de développement touristique dans la mesure où la fréquentation des sites de baignade et de leurs environs dépend de l'autorisation de s'y baigner.

La directive 2006/7/CE relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade est d'application en Wallonie depuis 2010. Celle-ci impose que toutes les eaux de baignade soient au moins de qualité suffisante à la fin de la saison balnéaire 2015 au plus tard et qu'un profil des eaux de baignade, véritable carte d'identité des zones de baignade et de leur zone d'influence, soit établi. L'évaluation de leur qualité est réalisée au terme de chaque saison balnéaire sur base des données des indicateurs de contamination fécale (entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*) recueillies sur les quatre dernières saisons. Le suivi des cyanobactéries (ou algues bleues) est réalisé sur les lacs et les étangs depuis la saison balnéaire 2011.

## Amélioration de la conformité en 2016

En 2016, la Wallonie comptait officiellement 33 zones de baignade<sup>1</sup>: 18 en milieu fermé (sur plan d'eau) et 15 en milieu ouvert (sur rivière)<sup>2</sup>. Ces zones et leur zone amont bénéficient d'un statut de protection particulier et sont désignées "zones protégées"<sup>3</sup>. Entre 2010 et 2016, le taux de zones de baignade dont la qualité de l'eau était au moins suffisante est passé de 56% à 76%; celui dont la qualité de l'eau était excellente est passé de 28% à 52%. En 2016, 8 zones étaient interdites en permanence à la baignade en raison d'une qualité de l'eau insuffisante depuis au moins 5 ans. Par ailleurs, 4 zones de baignade ont été supprimées définitivement de la liste officielle des zones de baignade en raison d'une absence de fréquentation<sup>4</sup>.

## Origine des sources de contamination

Lors de l'établissement des profils des eaux de baignade, un

inventaire précis des sources potentielles de contamination a été réalisé. Dans ce contexte, les études ont révélé que les fortes pluies augmentent généralement les concentrations en microorganismes fécaux (ruissellement agricole, débordement des déversoirs d'orage et des réseaux de collecte des eaux usées). D'autres facteurs interviennent également: l'accès du bétail aux cours d'eau<sup>5</sup> et les rejets directs d'eaux usées non épurées.

## Des efforts toujours en cours

Le budget engagé par la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) depuis 2000 en matière de protection des zones de baignade s'élève à plus de 70M€. Le programme d'investissement 2010-2016 prévoit des travaux d'épuration et de collecte pour un budget global de 12,2M€ exclusivement réservé à l'amélioration de la qualité des zones de baignade non conformes. Par ailleurs, les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques<sup>6</sup> comprennent diverses mesures visant spécifiquement l'amélioration de la qualité des eaux de baignade dont le suivi de l'interdiction d'accès du bétail aux cours d'eau. En complément, il est prévu la mise en place d'un programme d'actions spécifiques "eaux de baignade" (250 actions multisectorielles).

[1] Voir <http://aquabact.environment.wallonie.be> | [2] → Carte 32 |

[3] Comme les zones de protection de captage et les zones Natura 2000 |

[4] Nonceveux, Belvaux, Ouren et Royompré | [5] AGW du 17/10/2013 interdisant l'accès du bétail aux cours d'eau par l'obligation de clôturer dans des zones spécifiques | [6] PGDH 2016-2021; → EAU 21

Tab. EAU 10-1 Classes de qualité des eaux de baignade officielles en Wallonie

Code	Nom de la station	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
B04	La Plage de Renipont							
E01	Le Lac de Féronval							
E02	Le Lac de Claire Fontaine							
E03	Le Grand large à Nimy							
E04	Le Grand large à Péronnes							
E05	Le Plan d'eau de la Marlette							
F01	Le Lac de Robertville							
F02	Le Lac de Bütgenbach*							
F03	Les Étangs de Recht							
F05	La Hoëgne à Royompré							
F06	L'Our à Ouren							
F10	L'Amblève à Nonceveux							
F18	L'Amblève à Coo							
F26	Le Centre de Worriken*							
H01	La Vallée du Rabais							
H02	Le Centre Sportif de Saint-Léger							
H03	Le Lac de Neufchâteau							
H05	Le Centre Sportif de Libramont							
H06	Le Lac de Chérapont							
H07	La Semois à Chiny							
H10	La Semois à Lacuisine							
H16	La Semois à Herbeumont							
H19	La Semois à Bouillon (Poulie)							
H23	L'Ourthe à Maboge							
H34	La Semois à Bouillon (France)							
H35	L'Ourthe à Hotton							
I01	Le Lac de Falempise							
I02	Le Lac du Ry Jaune							
I03	Le Lac de la Plate Taille							
I04	Le Lac de Bambois							
I09	La Semois à Membre							
I11	La Semois à Alle-sur-Semois							
I12	La Semois à Vresse-sur-Semois							
I13	L'Ourthe à Noiseux							
I14	La Lesse à Pont-à-Lesse							
I15	La Lesse à Hulsonniaux							
I16	La Lesse à Houyet							
I20	La Lesse à Belvaux							

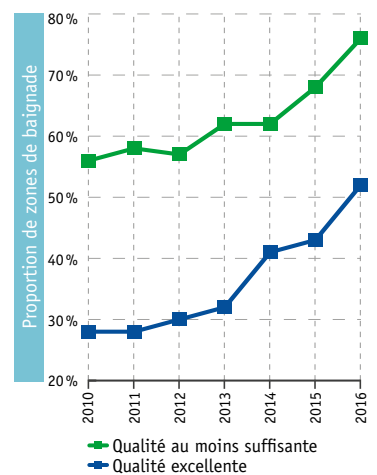
## Classes de qualité (selon la directive 2006/7/CE)

■ Excellente      ■ Suffisante      ■ Zones abandonnées (AGW du 02/06/2016)  
■ Bonne      ■ Insuffisante

\* La zone de Bütgenbach est remplacée par le Centre de Worriken (situé à quelques dizaines de mètres) depuis le 13/03/2014.

REEW 2017 - Source: SPW - DGO3 - DEE

Fig. EAU 10-1 Qualité des eaux de baignade officielles en Wallonie



REEW 2017 - Source: SPW - DGO3 - DEE